

Date de convocation : 9 avril 2024

Date d'envoi : 9 avril 2024

Date d'affichage : 9 avril 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-2024
Du LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, BARBAROUX Sylvie.

Absents ayant donné procuration : 3 – BOUDON Alain à CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe à ROBERT Sonia, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

Secrétaire de séance : MARION Martine

OBJET : Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles et les produits prévisionnels de référence et expose qu'il convient de voter les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Compte tenu de la revalorisation des bases d'imposition au titre de l'année 2024, Il est proposé de reconduire en 2024 les niveaux votés par la commune en 2023, à savoir 70,32 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 29.78 % pour le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de maintenir le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 5.5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité : 20 pour, 3 abstentions (J.P. GIMON, M. MARION, S. BARBAROUX) :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 A du Code Général des Impôts,

➤ Décide de maintenir pour l'année 2024 les taux 2023, à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	29.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70.32 %
Taxe d'habitation	5.50 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de Séance,
Martine MARION



Le Maire,
Philippe ROUX



Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID : 007-210702312-20240415-2024_04_15_13-DE

